

IRIGNY

Fiscalité locale : le taux des taxes est maintenu en 2022

Le conseil municipal a eu lieu jeudi 27 janvier. Malgré une hausse des matières premières et une baisse des ressources de la commune, le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties reste inchangé.

Le premier conseil municipal de l'année, le 27 janvier, est porteur de bonnes nouvelles pour le pouvoir d'achat.

Malgré une hausse significative des matières premières et une baisse des ressources de la commune, suite à la récente réforme de la fiscalité locale, le taux de la taxe foncière reste inchangé en 2022. Rappel des taux 2021 : 28,42 % sur les propriétés bâties et 62,08 % sur les propriétés non bâties.

■ Les budgets : points sensibles de la réunion

Au terme de la présentation des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes "Centre culturel Champvillard" et "Patrimoine"), par Christophe Darcy, adjoint à l'Urbanisme, Nathalie Sanlaville, élue de l'opposition, a fait connaître la position de son groupe : « Les budgets ont été éta-

blés selon des choix constants de la municipalité. Ils ne sont pas conformes à nos orientations. » Les budgets ont été adoptés par 25 voix pour et 6 voix contre.

La prime "air bois métropolitaine" reconduite

Le dispositif, mis en place en 2019, est reconduit : montant de la prime 250 €. Il vise à favoriser le renouvellement des installations antérieures à 2002, par des poêles ou cheminées "Flamme verte", plus performants et moins polluants.

Vous êtes propriétaire d'un logement individuel (résidence principale achevée depuis plus de deux ans) sur Irigny et vous êtes bénéficiaire de la prime "air bois métropolitaine" ? La demande est à déposer en mairie : une lettre manuscrite, accompagnée de l'attestation d'obtention de la prime "air bois métropolitaine" et d'un RIB.

100 € pour l'achat d'un vélo électrique

L'acquisition d'un vélo électrique neuf peut être un bon préambule à vos envies d'évasion. La Commune d'Irigny, engagée par son adhésion au Plan Climat Air

Énergie Territorial de la Métropole, vous accordera une aide d'un montant de 100 €, sans condition de ressources, cumulable avec la subvention de la Métropole de Lyon qui, elle-même, a été récemment revue à la hausse en passant à 500 €. Les dossiers de convention sont disponibles à l'accueil de la mairie : il faut être majeur et résider sur la commune.

De notre correspondante
Maria Grazia MIRABEL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars à 20 h 30 en mairie salle du conseil municipal



À la suite de la récente réforme de la fiscalité locale, le taux de la taxe foncière reste inchangé. Photo d'illustration Progrès/R. MOUILLAUD

Modification du PLU-H pour encadrer l'évolution urbaine du quartier d'Yvours

Approuvé en 2019, le PLU-H (Plan local d'urbanisme et de l'habitat) a été élaboré par la Métropole de Lyon.

Afin de renforcer les dimensions environnementales et sociales, la modification n° 3 porte sur divers objectifs ayant fait l'objet d'échanges entre la Métropole et la commune, dont :

Encadrer l'évolution urbaine du quartier d'Yvours et protéger les boisements de qualité, Contenir l'évolution urbaine du quartier des

Sélettes et permettre, à brève échéance, la construction d'un Pôle Petite Enfance et d'une salle communale d'activités, sur le quartier d'Yvours.

À cet effet, il est envisagé d'inscrire un emplacement réservé, au profit de la commune, pour la création d'un équipement public, sur le tènement situé face à l'école Hilaire Durand, au croisement de l'avenue de Verdun et de la rue Claudius-Peymel (parcelle AC 161). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PIERRE-BÉNITE

La campagne "Courir pour Elles" est lancée



Les lanternes chinoises pour lancer la campagne "Courir pour Elles" ont brûlé au décollage mais le message est passé. Photo Progrès/J.-P. MASSONNAT

Les lanternes chinoises qui devaient illuminer la ville pour lancer la campagne "Courir pour Elles", ont brûlé au décollage, couchées par le vent froid. Malgré une vingtaine de tentatives, seules deux ont porté le message dans le ciel. Mais la campagne, elle, prend son envol. Nora Belattar qui manage l'équipe Pierre-Bénite "Courir pour Elles", rappelle le but de cette action : « Depuis cinq ans, nous nous sommes engagés pour lutter contre les cancers féminins et nous participons aux différents événements proposés par l'association nationale. Le but est de réunir des fonds pour des actions de prévention et d'amélioration de la vie des femmes en soins. »

Chaque année, une importante course rassemble les femmes inscrites au Parc de Parilly. L'an dernier, le Covid ne l'avait pas permise et cela avait été sous la forme d'une

course individuelle audio guidée qu'elle avait été remplacée. 150 personnes avaient participé.

Trois formules pour participer

Le 22 mai la grande course, réservée uniquement aux femmes, aura lieu à Parilly. L'inscription avec la fourniture du tee-shirt pour les 5 km 24 € et 29 € pour les 10 km. Du 1^{er} au 21 mai, il est possible de faire la course audio guidée (22 €). En 2022, l'équipe de la ville ajoute un challenge. Pour cela un stand d'information et d'inscription, se déploie une fois par mois sur les marchés et lors des événements municipaux.

De notre correspondant
Jean Paul MASSONNAT

Renseignements aux marchés sur le stand ou sur le site www.jeparticipe-pierrebenite.fr/courirpourelles, ou Tél. 04.78.86.62.34 - courriel : bta-chon@pierrebenite.fr

SAINT-GENIS-LAVAL

Le centre commercial Saint-Genis 2 remet un chèque à l'association Docteur Clown

Bernard Lacombe, parrain de l'association Docteur Clown, accompagné par Fleury Di Nallo, célèbre footballeur des années 70, surnommé le petit prince de Gerland, a reçu pour le compte de l'association un chèque de 16 064,10 €, en présence Nadia Alibay, présidente de l'association, Jacques Gouttebauge, vice-président, Jean-François Ruggieri, président des commerçants de Saint-Genis 2 et Benjamin Tardy, directeur du centre commercial.

Les commerçants de St-Genis 2 se sont mobilisés durant la période de Noël, pour récolter ce montant grâce à la recette réalisée avec des photos d'enfants avec le Père Noël, des tirelires placées dans les commerces de la galerie marchande et la vente de goodies.

« Apporter un peu de bonheur aux enfants malades me donne chaud au cœur »

Jean-François Ruggieri a exprimé sa joie et celle des commerçants d'avoir pu contribuer à ce partenariat avec Docteur Clown. « On a conservé les tirelires dans les magasins et nous continuerons à œuvrer pour l'association tout au long de l'année 2022. » Nadia Alibay a rappelé l'importance pour l'association de recevoir de tels dons qui contribuent à faire sourire les enfants hospitalisés.

Bernard Lacombe a profité de cette petite cérémonie pour afficher sa



Un moment important pour l'association, avec la remise d'un chèque de 6 064,10 €, offert par l'association des commerçants de Saint-Genis 2. Photo Progrès/Dominique CHENE

fierté d'être parrain de l'association.

« Cela fait quinze ans, a-t-il rappelé que je participe à l'aventure et toutes ces années représentent des milliers de sourires d'enfants malades. Je suis papa et papy et comme tous les parents, j'ai peur de voir mes petits-enfants touchés par la maladie. Alors, apporter un peu de bonheur aux enfants malades me donne chaud au cœur. J'ai l'impression de servir à quelque chose. Les clowns font un travail extraordinaire et pendant quelques instants l'enfant oublie sa maladie. Voir leurs yeux remplis d'étoiles, nous motivent et nous donnent envie de continuer. »

De notre correspondante
Dominique CHENE

REPÈRES

■ **L'association Docteur Clown**
Créée en 1995, l'association a pour but d'apporter du rire, de la magie par la venue de clowns, de jongleurs et de magiciens auprès d'enfants hospitalisés. Véritable catalyseur, le clown permet à l'enfant de maîtriser l'angoisse de l'hospitalisation. L'association 100 % indépendante et régionale regroupe 14 clowns professionnels qui interviennent dans le Rhône, l'Ain, la Loire et l'Isère.

www.docteurclown.org
Tél. 04.78.24.42.89